

Journée nationale d'étude PRECARITE ENERGETIQUE RESEAU RAPPEL



11 octobre 2012

Relevé des débats

La journée nationale d'étude est ouverte par Marie Moisan et Franck Dimitropoulos, co-animateurs du RAPPEL. M. Etienne Crépon, Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages, introduit la journée au nom de Mme Cécile Duflot, ministre de l'Egalité des territoires et du Logement.

POINT SUR LA VIE DU RESEAU ET ACTUALITES

- **Progression du nombre de membres** – Le RAPPEL compte 579 personnes, dont 540 personnes inscrites sur la liste de discussion du réseau, soit une hausse de plus de cent inscriptions. Le nombre de collectivités locales a presque doublé en un an. Toutes les catégories d'adhérents sont en augmentation : services de l'Etat et assimilés, associations, entreprises, particuliers. Le nombre de participants aux journées nationales d'étude augmente également, ce dont il faut se réjouir.
- **Renouvellement des contrats d'animation** – Les partenaires financiers du RAPPEL sont la FAP, l'ADEME, EDF, GDF-Suez et la Fondation Nicolas Hulot. Le contrat d'animation sera renouvelé en 2013 et les suggestions des membres à ce sujet et/ou en ce qui concerne les outils sont les bienvenues.
- **Maintien des outils** – Tous les outils du RAPPEL (site Internet, newsletter, Focus PE, liste de discussion, journées de sensibilisation-formation) ont été maintenus sans modification notable. Le nombre d'inscrits à la liste de discussion oblige les animateurs à modérer les messages envoyés. La troisième rencontre d'experts était en mai 2012 consacrée aux statistiques sur la PE, en présence de l'INSEE, du CREDOC et du CEREN.
- **Actualités en lien avec la PE** – Le projet de loi Brottes est actuellement en discussion et prévoit la mise en place d'un tarif progressif de l'énergie, tout comme un élargissement du nombre de bénéficiaires des tarifs sociaux. Il sera discuté durant cette journée, mais retient dans son préambule la lutte contre la PE en tant qu'objectif prioritaire de la politique énergétique. Le débat national sur la transition énergétique démarre en parallèle. Le CLER a lancé un programme pour que les dispositifs type SLIME puissent donner lieu à l'attribution de CEE, ce qui permettrait d'apporter des financements complémentaires aux actions. L'ONPE monte en puissance et sera présenté ci-après.

INTERVENTION DE M. PHILIPPE PELLETIER

- **Une mission reconduite pour le quinquennat** – La mission du Plan Bâtiment, présidé par Philippe Pelletier, a été reconduite et renforcée. Un rôle de mise en œuvre lui est désormais confié, et deux priorités ont été désignées par le gouvernement sur la rénovation et sur la PE. L'action préconisée par les membres du plan s'inscrit dans la continuité de l'action actuelle, notamment du programme Habiter Mieux, qu'il faudra accélérer, étendre, et dont l'application devra être uniformisée sur tous les départements, sous peine de risquer de perdre les crédits alloués par l'Etat. Il faudra aussi améliorer les dispositifs de repérage et d'accompagnement tout en renforçant la parole des responsables publics (y compris des ministres) afin de faire connaître l'action. Le plafond de revenu pris en compte par le programme devra être relevé

pour couvrir davantage de ménages modestes. Le programme Habiter Mieux devra aussi être étendu aux locataires et renforcé pour les copropriétés et être ouvert à tous les opérateurs possible. Les membres du Plan Bâtiment défendent toujours l'inclusion de critères thermiques de plus en plus restrictifs au décret décence afin d'obliger progressivement les propriétaires à effectuer les travaux. Les Régions devront quant à elles jouer un rôle fédérateur par rapport aux départements.

- **Réactions** – En réponse aux remarques et questions de la salle, Philippe Pelletier a précisé que le Plan Bâtiment présentera ses propositions aux ministres en novembre 2012, afin d'atteindre le rythme de 500 000 rénovations par an en fin de mandat, conformément à l'annonce du président de la République. La montée en puissance du programme Habiter Mieux sera progressive pour participer à cet objectif, qui demeure pour l'heure très ambitieux. Il faudra agir pour que les missions du Crédit immobilier de France soient reprises afin qu'il soit possible d'accorder à nouveau les prêts SACICAP, essentiels pour financer les avances sur travaux chez les ménages modestes

Bertrand Lapostolet, FAP, remarque que le rapport remis par le Plan Bâtiment en 2009 préconisait déjà d'intégrer des critères énergétiques à la fois dans les décrets Décence et Insalubrité.

PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PE

- **Isolde Devalière, CSTB** – L'ONPE a été lancé en janvier 2012. L'ADEME, EDF, GDF-Suez, le Médiateur national de l'énergie et l'USH sont ses partenaires financiers. Le comité technique regroupe aussi l'ANAH, la FAP, l'UNCCAS, le Secours Catholique, La Croix-Rouge. Le consortium qui réalise le travail est constitué par Alphéïs (mandataire), le CSTB, ARAIS, le CREDOC, le CLER, la Fédération nationale habitat & développement et le laboratoire Ville, Territoires et Mobilité (LVMT - Ecole des Ponts Paritech).

L'ONPE vise à recueillir les données existantes pour mesurer le nombre de ménages en PE au-delà du critère de taux d'effort énergétique supérieur à 10 % (restriction, ménages déclarant avoir froid, bénéficiaires d'aides) et assurer un suivi dans le temps et l'espace, y compris grâce à des données géolocalisées. Il doit aussi explorer la PE liée à la mobilité et aux transports, exploiter les données disponibles provenant des partenaires nationaux et des focus territoriaux locaux, notamment en termes de méthodes d'identification, pour apprécier l'efficacité et l'efficacité des dispositifs existants. Ce faisant, il doit être capable de porter des évaluations des politiques publiques et de l'action des fournisseurs pour jouer un rôle d'aide à la décision publique.

PLENIERE TRANSITION ENERGETIQUE ET PE : ENJEUX, PISTES D'ACTION ET RISQUES

- **Raphaël Claustre, CLER – Vers une nouvelle approche territoriale de l'énergie ?** – Alors que la notion de développement durable a fait l'objet d'un important greenwashing, il est important de fixer les contours de la transition énergétique, qui désigne un changement profond d'orientation dans les politiques énergétiques. Elle doit intégrer les pôles de l'environnement, de l'économique et du social sans laisser personne au bord du chemin. Il est indispensable d'atteindre un facteur 5 à 7 dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en luttant contre les autres périls écologiques et en assurant à chacun l'accès aux services énergétiques de base, ce qui présente de fortes opportunités pour l'industrie tout comme pour le développement local.

Le CLER envisage la transition énergétique à travers la triade « sobriété, efficacité, renouvelables ». La première revient à remplacer l'énergie par de l'intelligence, la seconde à optimiser les transformations de formes d'énergie et la dernière à s'appuyer sur des ressources énergétiques gratuites et issues des territoires. Cela suppose une organisation différente de la société, dans laquelle le consommateur n'est pas simplement branché à des réseaux centralisés, mais est un citoyen actif et un potentiel producteur décentralisé membre

d'organisations locales, et dont il s'agit de satisfaire les besoins. Il faut pour cela partir de territoires de base dont le nombre peut être évalué à 2500 en France compte tenu des structures administratives existantes, les régions étant chargées d'un rôle intermédiaire entre ceux-ci et la puissance organisatrice de l'Etat, voire de l'Europe.

Il faut aussi agir à la fois sur le court, le moyen et le long terme, en accordant aux ménages en PE un chèque énergie pour permettre de payer les factures énergétiques, et en rénovant les bâtiments dès aujourd'hui au niveau qui sera nécessaire en 2030, voire 2050. La loi Grenelle 1 prévoit une réduction de 38 % des consommations énergétiques dans les bâtiments d'ici à 2020 et la généralisation de la norme BBC dans le neuf, alors que le président de la République a énoncé un objectif de rénovation de 500 000 logements ambitieux par an. La directive européenne du 11 septembre 2012 prévoit aussi de tracer des feuilles de route nationales pouvant aller au-delà du facteur 4. Dans tous les cas, il faut viser une très forte baisse des factures pour lutter contre la PE, et rénover plus de 20 millions de logements en France d'ici à 2050, soit un rythme de 600 000 à 800 000 rénovations par an.

Il faut adopter les bons outils pour que ces objectifs soient atteignables. Cela concerne d'abord les outils d'information – le Premier ministre a annoncé la mise en place de guichets uniques d'information sur l'énergie – et de repérage et d'accompagnement des plus précaires. Il faut aussi former les professionnels du bâtiment et de l'action sociale à la PE, sans oublier les acteurs de l'animation. Les outils économiques incitatifs doivent orienter vers les bonnes pratiques et décourager les comportements néfastes, à l'exemple du crédit d'impôts Développement durable, de l'éco-PTZ, du programme Habiter Mieux ou des CEE, mais aussi de la loi Brottes, qui entend rendre plus coûteuses les consommations excessives d'énergie. Le CLER a proposé de dédier une partie des CEE au financement d'un Fonds national de rénovation du bâtiment. Des outils contraignants doivent être mis en place, y compris pour la rénovation, car ils n'existent pour le moment que pour les bâtiments neufs. C'est pourquoi des critères énergétiques de plus en plus exigeants pourraient être intégrés aux décrets décence et insalubrité, à tel point qu'il faut espérer qu'un logement de classe B du DPE apparaîtra, un jour, comme indécent.

- **Alain Grandjean, FNH – Rénovation thermique des logements et tarification progressive de l'énergie : quelle économie de la transition ?** – L'énergie est le premier poste du déficit commercial de la France, qui a intérêt à limiter ses consommations, y compris pour diminuer les tensions géopolitiques, tout comme pour abaisser le poids des dépenses contraintes qui pèsent sur les ménages modestes. Il faut aussi réduire les émissions des GES alors que la trajectoire actuelle est très éloignée du facteur 4 et que seule la crise économique de 2008 est parvenue à l'infléchir. La transition énergétique suppose une mutation technique majeure faisant appel à des véhicules, à des bâtiments et à des équipements industriels sobres en énergie. Elle doit aussi combiner les outils faisant jouer le signal prix, les outils de redistribution, la réglementation et des moyens massifs de financement.

La consommation énergétique finale du secteur résidentiel et tertiaire représente 750 TWh par an sur les 1850 TWh de la consommation totale française, et le parc actuel constitue 75 % du parc qui existera en 2050. Il faut donc rénover massivement les logements. L'objectif de baisse de 38 % des consommations dans le bâtiment retenu par le Grenelle de l'Environnement ne sera pas atteint en raison de l'effet rebond, car les personnes qui bénéficient d'une rénovation en profitent pour augmenter leur confort : les consommations théoriques ne sont donc jamais atteintes en pratique.

Le temps de retour sur investissement des opérations de rénovation dépasse généralement 15 ans, et c'est pourquoi les cas de travaux entrepris spontanément par les ménages resteront rares, ce d'autant plus que les fluctuations du prix de l'énergie masquent périodiquement la tendance de fond à la hausse et les découragent. C'est pourquoi il faut mettre en place une contribution climat énergie, intégrée, pour l'électricité, à la CSPE.

Actuellement, les moyens publics disponibles ne permettent pas de financer les 500 000 rénovations annuelles prévues par le président de la République, car elles représenteraient un budget annuel de 10 milliards d'euros. Les offices HLM sont quant à eux en difficulté financière

et la CDC ne prévoit de financer sur emprunt qu'une part allant de 50 % à 66 % du montant des travaux. Il faut donc mettre des fonds propres à disposition. La mauvaise rentabilité intrinsèque des opérations de rénovation obligera à mettre en place un système de financement à taux réduit, car les charges financières pèsent lourdement sur la rentabilité des travaux. Pour cela, il faut faire appel au système bancaire public et créer un fonds européen dédié à la transition énergétique, qui bénéficierait d'un très large financement à taux réduit (1 % ou moins) de la part de la BCE. Ce fonds pourrait être géré en France par la BPI, qui démultiplierait les crédits alloués par la BCE en dédiant une forte part de son activité à la rénovation thermique.

La redistribution des revenus doit être mise en œuvre à travers la réforme globale des prélèvements obligatoires dans le cadre d'une politique globale cohérente qui aurait dû être mise en place à l'issue du débat sur la transition énergétique qui démarre à peine. Dans ce contexte, le dépôt du projet de loi Brottes est très regrettable, car il intervient alors que le débat n'a pas démarré, et que ses effets seront minimes puisqu'il ne revient, compte tenu du poids des abonnements, qu'à instituer une moindre dégressivité des tarifs. Son impact sur les consommations et sur le pouvoir d'achat sera donc très limité. Le message donné par les autorités est d'autant plus contradictoire que celles-ci ont allégé transitoirement la TIPP sur les carburants et qu'elles étudient en parallèle la possibilité de mise en place d'un chèque énergie.

- **Observations de la salle** – Audrey Le Marec, Fédération nationale H&D, note que les avances sur travaux sont indispensables pour démarrer les opérations chez les plus précaires. Bertrand Lapostolet souligne que les montants prévus par le programme Habiter Mieux pour l'accompagnement sont insuffisants. Joan-Loïs Escafit, ASSECO-CFDT Pays Grand Biterrois, indique que les mutuelles peuvent jouer un grand rôle pour collecter l'épargne à investir dans la rénovation thermique. Erik Dorge, CAUE du Doubs, note que le DPE de l'ANAH utilisé dans le programme Habiter Mieux ne permet pas de financer les chauffages au bois. Eric Lagandré, ANAH, explique qu'il est possible de financer les chauffages au bois dans le cadre du programme Habiter Mieux grâce au logiciel de calcul de l'ADEME. Didier Chérel, ADEME, considère que les performances visées par le programme Habiter Mieux doivent être relevées. Olivier Comelli, GDF-Suez, explique que les énergéticiens partagent les critiques exprimées sur le projet de loi Brottes, ce d'autant plus qu'il ne traite en rien les ménages en PE chauffés au fioul, qui sont très nombreux. Le prix des CEE alloués en échange du financement des programmes SLIME ne devront pas excéder le cours du marché.
- **Réactions** – En réponse à ces remarques et à d'autres questions de la salle, Raphaël Claustre confirme que la formation des professionnels du bâtiment sera un élément-clé de la transition. Il faut pour cela structurer la demande, notamment en réservant des marchés publics afin que les entreprises puissent investir dans la formation. L'existence d'impacts sanitaires et sociaux positifs de la lutte contre la PE débouche selon certaines estimations sur des économies induites de l'ordre de 40 % des montants investis sur les dépenses de santé. Cet argument est politiquement fort. L'accompagnement est un facteur d'autant plus déterminant qu'il permet d'adapter les dispositifs nationaux aux réalités locales dans le cadre de la responsabilisation des citoyens et de leurs organisations, à l'opposé de la tradition centralisatrice française. Il faut aussi pouvoir s'appuyer sur des labels pour attester de la qualité des travaux entrepris, qui est essentielle pour les plus démunis. Les instruments de tiers-investissement ne doivent pas être utilisés dans les cas où ils risquent de déresponsabiliser la maîtrise d'ouvrage, notamment chez les particuliers.

Alain Grandjean souligne que l'effort à produire est comparable à celui de la reconstruction d'après-guerre. La volonté politique sera donc déterminante pour créer et développer une action globale ambitieuse qui doit modifier profondément le fonctionnement du système économique sans pour autant déboucher sur une collectivisation intégrale. Les systèmes de subvention doivent être adjoints aux outils de financement tout en veillant à la réalité des coûts, pour éviter la constitution de rentes de situation chez les opérateurs, en créant pour cela un Observatoire des coûts de rénovation. Les coûts de l'accompagnement doivent être entièrement intégrés à ceux de la rénovation. Il faut aussi relocaliser les filières de production des matériaux. Les labels sont essentiels pour tirer les compétences des professionnels du bâtiment vers le haut, et ceux-ci y sont habitués. La rénovation du parc tertiaire sera cruciale

pour développer les techniques et savoir-faire adaptés. Les impacts sanitaires et sociaux sont des arguments politiques forts, mais ne peuvent déboucher sur la mise en place de mécanismes de financement. Les dispositifs concrets doivent être territorialisés et segmentés. Le tiers investissement ne peut être qu'un outil partiel, car il ne peut s'appliquer qu'aux cas dans lesquels la rénovation est directement rentable.

PLENIERE EVALUER SES ACTIONS : ECLAIRAGE ET EXEMPLES

Introduction et philosophie générale de l'évaluation

- **Christophe BESLAY, sociologue, BESCIB, maître de conférences associé à l'université Toulouse-Le Mirail** – L'évaluation des actions et politiques publiques est une pratique très diverse comprenant des registres et des méthodes multiples. Elle se développe en France depuis le début des années 1990, notre pays restant en retard sur le monde anglo-saxon. Le décret de janvier 1990, instituant la commission nationale de l'évaluation, énonce qu'« *évaluer une politique, c'est rechercher si les moyens juridiques, administratifs et financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés* ». Cette définition est complétée par le rapport de Patrick Viveret remis au Premier ministre en 1989, qui y ajoute une considération politique, en considérant qu'« *évaluer une politique, c'est former un jugement sur sa valeur.* »

L'évaluation doit mesurer les résultats, la performance, la qualité, le processus mis en œuvre, mais aussi l'adhésion, la participation et les perceptions des acteurs et des destinataires afin d'améliorer les politiques. Elle est rarement demandée par les décideurs, dont elle remet en cause une partie du pouvoir politique, mais l'est de plus en plus par l'Europe et par les citoyens. Elle devient aussi un moyen de connaissance et de débat public. Elle participe à la culture de la preuve, de la performance et de la rationalisation des systèmes complexes que sont les sociétés. On distingue quatre grands types d'évaluation. L'évaluation experte délègue le travail à des tiers. L'évaluation participative se développe, mais est moins précise que l'évaluation pluraliste, qui vise à impliquer l'ensemble des parties prenantes. L'évaluation citoyenne confie le processus à l'assemblée publique rassemblant toutes ces parties. La SFE et sa charte nationale de l'évaluation défendent les deux derniers types d'évaluation ainsi que les principes de scientificité, de démocratie, de transparence et de responsabilité des acteurs.

L'évaluation porte sur des registres multiples. Les politiques visent à faire évoluer une situation à travers la définition d'objectifs et de moyens financiers, humains, organisationnels et réglementaires. Les résultats obtenus peuvent être constatés sur les cibles visées, mais aussi sur d'autres champs. Ils sont parfois l'effet d'autres dispositifs que la politique évaluée, ce qui doit être analysé.

Pour comprendre l'ensemble de ces éléments, l'évaluation construit une vision vraisemblable de la situation complexe en précédant d'abord par des comparaisons. L'analyse de la pertinence compare les objectifs aux finalités et aux situations à traiter, et révèle souvent que les diagnostics initiaux ne sont pas effectués et que les objectifs ne sont pas explicités. L'analyse de la cohérence interne et externe porte sur l'adéquation entre les moyens et les objectifs, tout d'abord dans le cadre du programme, puis en relation avec les dispositifs externes existants. L'analyse de l'efficacité compare les résultats aux objectifs, et celle de l'efficience les résultats aux moyens déployés. L'analyse de l'utilité compare les résultats aux finalités et au diagnostic initial. L'évaluation consiste aussi à caractériser des dynamiques. L'attractivité concerne la capacité à mobiliser les publics et les partenaires visés. L'analyse des impacts porte sur les effets externes et/ou non visés, y compris sur les effets pervers. Celle de la faisabilité porte sur la capacité à mobiliser moyens et partenaires. L'évaluation de l'adaptabilité mesure la capacité de la politique à être mise en œuvre dans d'autres contextes.

Les indicateurs mis en œuvre sont à la fois quantitatifs et qualitatifs. Leur construction suppose le recueil de données grâce à des tableaux de bord et/ou des enquêtes. L'analyse doit ensuite porter sur la réalité du lien entre le programme et les changements observés, ce qui est souvent le point le plus difficile. L'évaluation se déploie dans le temps et intervient *ex ante*, *ex*

post et in itinere. Elle porte sur un dispositif mouvant qu'elle contribue à modifier. Bien souvent, elle intervient trop tôt pour être réellement pertinente au regard du temps nécessaire pour que se produisent les changements.

J'ai mis quoi dans mon programme d'évaluation : retours d'expériences

- **Véronique STELLA, FAP et Jérôme ROCH, ALE Indre-et-Loire – Evaluation du programme « 2000 toits, 2000 familles » de la FAP** – La première phase de l'évaluation du programme porte sur la production de logement d'insertion en maîtrise d'ouvrage d'insertion associative, principalement en logement diffus. La FAP apporte dans le cadre de la production de logements thermiquement et économiquement efficaces une aide de 10 % du financement et souhaitait connaître l'efficacité des opérations évaluée en termes de revenus résiduels après prise en compte de l'ensemble des dépenses contraintes liées au logement. 80 % des ménages relogés vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Aucun label n'a été exigé, car ceux qui sont disponibles ne portent pas sur des enjeux sociaux.

L'évaluation a porté sur un échantillon de 12 opérateurs et de 50 logements. Le comité de pilotage a réuni les opérateurs, l'ALE Indre-et-Loire et la FAP. L'ALE a effectué les visites dans les logements et a utilisé le logiciel DIALOGIE de bilan thermique simplifié pour comparer l'état des logements avant et après rénovation. Les consommations ont été évaluées sur une base théorique, puis compte tenu des usages réels, afin de relever les éventuels écarts et de rechercher quels étaient leurs causes. La FAP a collecté les données sur les revenus et les charges contraintes.

L'évaluation au départ conçue *ex post* est devenue une évaluation *in itinere*, car de nouvelles visites ont été effectuées dans les logements où des écarts ont été constatés. Le gain thermique est de 350 kWh en moyenne et la classe DPE est passé de F à C, voire B. Le taux de dépense contrainte est d'autant plus faible que la performance est élevée et le taux d'effort énergétique est d'autant plus important que le revenu résiduel est faible. La FAP a donc réussi à diminuer les dépenses contraintes en favorisant la performance thermique. Mais 65 % des ménages disposent toujours d'un revenu résiduel de moins de 500 euros par unité de consommation : améliorer la performance énergétique ne suffit donc pas à sortir ces ménages de la PE.

- **Claire BALLY et Manon JOUSSELIN, Ecopolénergie – Rénovation en logement social et évaluation du confort de vie des locataires à Marseille et Vitrolles** – L'action pour laquelle a été conduite l'évaluation ci-dessous porte sur la rénovation thermique de la résidence Les Pins de Vitrolles, où 204 logements seront amenés à la performance BBC rénovation par le bailleur Logirem dans le cadre du périmètre d'une opération ANRU. Le bailleur est conscient de la nécessité d'accompagner les locataires et d'améliorer la culture technique des habitants pour atteindre la performance visée. Ecopolénergie met en œuvre des actions de communication et de sensibilisation, en s'appuyant sur les acteurs du quartier afin de pérenniser les résultats, et en utilisant des ateliers thématiques, des supports papier (guide, newsletter) et un appartement témoin. Des actions de formation des agents du bailleur sont déployées.

Le dispositif d'évaluation a été pensé en amont afin de participer au suivi. Une enquête socio-énergétique menée sur un échantillon donne lieu à un premier entretien à domicile afin d'effectuer un état des lieux des usages, du niveau d'engagement dans le quartier, du ressenti de la réhabilitation, et afin de recueillir les données socioéconomiques. La deuxième visite est l'occasion de donner des conseils personnalisés sur les équipements et les usages, et donne lieu à la rédaction d'un bilan personnalisé. Une troisième visite porte sur le rapport au logement et reprend les questions posées lors du premier entretien afin d'effectuer une comparaison à un an d'intervalle et de prendre en compte les problématiques ayant émergé. Un suivi des consommations individuelles est effectué tout au long du projet grâce aux compteurs.

La dernière phase est celle de la communication des résultats. Un bilan du suivi des consommations individuelles et collectives est adressé à tous les locataires et un rapport final d'évaluation quantitative et qualitative est adressé au bailleur. L'évaluation permet de connaître

le taux d'effort énergétique, l'effet des modifications des pratiques individuelles (notamment pour l'électricité spécifique), la prise en main des nouveaux équipements, l'amélioration du confort, l'évolution du rapport au logement et la satisfaction. Le recueil des remarques du bailleur et des locataires permet d'évaluer la pertinence des outils et méthodes, la dynamique partenariale, la participation des bénéficiaires, l'évolution des rapports locatifs, la formation de relais locaux et la capacité d'essaimage du projet.

- **Marie MOISAN, CLER – Evaluation du programme européen ACHIEVE** – Entre 2011 et 2014, le programme européen ACHIEVE vise à identifier et à échanger les bonnes pratiques en matière de repérage et de visites des foyers en PE à travers six pays, tout en déterminant les bonnes méthodes pour les aider à diminuer leurs consommations grâce à des équipements et des savoir-faire. Le projet s'appuie pour cela sur la méthodologie des SLIME, fait appel à des visiteurs en insertion recevant une formation d'une durée de 60 heures et cherche à mobiliser les acteurs de terrain.

Le programme vise à visiter 500 ménages sur chacun des sites, à réduire de 10 % la facture en eau et en énergie, à former au moins 52 visiteurs et à développer des outils communs pouvant être utilisés par d'autres structures. L'évaluation porte sur les impacts mesurés en euros, en kWh et en émissions de CO₂ évitées (efficacité et efficience), mais aussi sur l'opportunité de faire appel à des personnes en insertion et sur la capacité de transfert à d'autres pays et territoires. Elle a été construite dès le départ du projet et porte sur les modules de formation et sur le recrutement, sur les outils développés pour les visites, sur les guides méthodologiques et sur les fichiers Excel de saisie et de calcul des économies théoriques réalisées.

Les premières visites ont été effectuées à partir de mars 2012 et le plan d'évaluation a été terminé en juin 2012. Elle s'appuiera sur des enquêtes par questionnaire réalisées six mois après la deuxième visite et fera appel à des évaluateurs externes. Le questionnaire sera testé en février 2013 et éventuellement modifié après rédaction du rapport intermédiaire d'évaluation. Le processus d'évaluation représente 13 % du budget global. Les données de base seront recueillies durant la première visite. Le calcul des économies potentielles sera effectué après la deuxième visite, durant laquelle sont installés les équipements économes et qui donne lieu à des conseils personnalisés.

Les indicateurs portent sur les économies escomptées et sur le profil des familles, sur la compréhension des conseils, sur la satisfaction des ménages et sur celle des visiteurs, ainsi que sur leur insertion professionnelle. L'évaluation devra analyser les différences entre pays et portera aussi sur la dynamique du processus européen, sur la capacité à développer des réseaux locaux et à donner une suite au programme, sur l'efficacité de la communication au niveau national et européen et sur la capacité à faire naître des initiatives comparables. Les indicateurs seront quantitatifs et qualitatifs. Cet exemple montre que l'évaluation constitue un projet à part entière au sein du programme.

- **Débat avec la salle** – Sandrine Burési, GEFOSAT, souligne qu'il faudrait être en mesure de mesurer les effets non énergétiques, notamment sociaux, des actions d'amélioration de l'habitat. Isolde Devalière demande si les effets rebonds ont été évalués. Le taux d'effort énergétique ne suffit pas à évaluer les résultats de la lutte contre la PE : l'accès au confort est un indicateur au moins aussi important que la dépense énergétique et le revenu résiduel. Etienne Ghéwy, Région Rhône-Alpes, affirme qu'il serait nécessaire d'évaluer de quelle façon les opérateurs associatifs intègrent et transcrivent les objectifs des politiques publiques qui leur sont déléguées dans leur propres finalités, ce d'autant plus qu'elles investissent une part de leurs propres fonds. Franck Dimitropoulos, association BCE, considère qu'il faudrait aussi évaluer les conférences, réunions et formations, et que la confiance instaurée entre les accompagnateurs et les bénéficiaires doit être évaluée. Simone Sitbon, UNAF, demande si l'évaluation mise en œuvre par Ecopolénergie a été partagée entre l'association et le bailleur.

En réponse à ces remarques et à d'autres questions de la salle, Claire Bally indique que les remarques du bailleur ont été prises en compte et que celui-ci a utilisé le dispositif en tant que moyen de concertation et de recueil des dysfonctionnements, mais que la démarche de

l'évaluation n'a pas été construite avec le bailleur. Les effets rebond ont été pris en compte à partir de l'analyse du confort obtenu. Marie Moisan explique que l'analyse des effets rebonds est évacuée dans le cadre du programme ACHIEVE, puisque la mesure des économies s'appuie sur un outil de calcul théorique développé pour le projet. Christophe Beslay note que les trois projets ont construit des évaluations pragmatiques en lien avec leurs démarches et leurs objectifs propres. En revanche, il faut être attentifs à la rigueur du vocabulaire afin de ne pas confondre, par exemple, les objectifs stratégiques avec les objectifs opérationnels, ou le dispositif d'évaluation avec celui du recueil des données. Par ailleurs, il faut toujours prendre en compte dans les enquêtes de l'effet Hawthorn, qui implique que les personnes se déclarent toujours plus satisfaites que la moyenne, toutes choses égales par ailleurs, du seul fait qu'elles sont interrogées. Enfin, l'évaluation a un coût, mais celui-ci permet de contribuer à améliorer les dispositifs. Les débats montrent que les évaluations constituent des jugements de valeur et qu'elles peuvent s'intéresser à des effets non initialement prévus, tels que les effets sociaux. La part de l'accompagnement et des savoir-faire dans les actions de lutte contre la PE est toujours difficile à évaluer, car il n'existe pas de technique pure : toute situation est toujours l'effet d'une combinaison sociotechnique. On estime néanmoins qu'un tiers des consommations est lié aux comportements. Seule l'évaluation pluripartite permet de discerner les questions et finalités de tous, car la plupart des dispositifs sont multipartenariaux et fondés sur une négociation, ce qui peut conduire à des dérives.

Franck Dimitropoulos et Marie Moisan remercient les participants et lèvent la séance.

GLOSSAIRE

| | |
|---------|--|
| ADEME | Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie |
| ALE | Agence locale de l'énergie |
| ANAH | Agence nationale de l'habitat |
| ANRU | Agence nationale de la rénovation urbaine |
| BCE | Banque centrale européenne |
| BPI | Banque publique d'investissement |
| CEREN | Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie |
| CEE | Certificat d'économie d'énergie |
| CREDOC | Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie |
| CSPE | Contribution au service public de l'électricité |
| DPE | Diagnostic de performance énergétique |
| FAP | Fondation abbé Pierre |
| H&D | Habitat et développement |
| INSEE | Institut national des statistiques et des études économiques |
| ONPE | Observatoire national de la précarité énergétique |
| PE | Précarité énergétique |
| PTZ | Prêt à taux zéro |
| SFE | Société française de l'évaluation |
| SACICAP | Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété |
| SLIME | Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie |
| TIPP | Taxe intérieure sur les produits pétroliers |
| UNCASS | Union nationale des centres communaux d'action sociale |
| UNAF | Union nationale des associations familiales |